

Communiqué de presse

23 novembre 2016



Traitement des déchets d'AREVA : l'association [ECCLA](#) et la fédération [FNE LR](#) demandent une tierce expertise

L'enquête publique sur le projet de traitement des nitrates d'AREVA à Narbonne s'est terminée il y a un peu plus d'un mois et le commissaire enquêteur vient de rendre son rapport.

Celui-ci est assez sommaire, car basé sur 4 interventions à l'enquête publique, et son avis est favorable. Comme toujours dans ce genre de dossier très complexe, il est difficile de mobiliser le grand public.

Rappelons que le traitement du minerai d'uranium génère quantité de déchets liquides lourdement chargés, que ceux-ci sont envoyés dans des bassins dits de *décantation* (2 bassins) et que le liquide qui surnage est envoyé dans des bassins d'*évaporation* pour réduire la quantité de liquide. La surface totale des bassins représente 25 ha.

Traiter enfin les déchets

Pour nos associations, la décision d'AREVA de commencer à réduire la superficie des bassins et les stocks de déchets accumulés depuis 55 ans est une bonne décision.

Il est toujours préférable que les usines traitent leurs déchets pendant qu'elles sont encore en fonctionnement plutôt que de les léguer à la puissance publique lors de leur fermeture. A vrai dire, ce traitement est obligatoire. Mais jusqu'à présent, mettre les déchets dans des bassins à ciel ouvert de plus en plus étendus paraissait être « un traitement ». Depuis les accidents de 2004 et 2006 (rupture de digue et inondation), ce n'est plus le cas. Les déchets les plus radioactifs, ceux qui étaient dans les bassins de décantation historiques, ont été enfouis sur place pour une durée de 30 ans : c'est un entreposage, pas un stockage, déclaré en INB (Installation Nucléaire de Base). Le projet actuel s'attaque aux déchets (en majorité nitrates d'uranium) accumulés dans les bassins d'*évaporation* qui

représentent la plus grande superficie.

Un procédé lourd, complexe et polluant

Si l'intention est bonne, le process proposé ne l'est pas ! C'est une véritable « usine à gaz » qui ressemble à de la chimie du 19ème siècle.

Pour traiter 9 000 tonnes de nitrates, la quantité de ressources utilisées chaque année est considérable : 5 500 tonnes de charbon bitumineux (à l'heure de la COP 22), 3 000 tonnes d'argile, 80 000 m³ d'eau (augmentant de 50% la consommation d'eau du site), du gaz naturel, de l'électricité, de l'oxygène, de l'ammoniac, de l'alumine...

Naturellement, à l'arrivée, il y a plus de déchets qu'au départ, 12 000 tonnes de résidus secs, théoriquement plus stables. Mais surtout, il y a une quantité phénoménale de rejets de gaz (~ 40 000 m³/h) contenant encore après traitement des fumées des oxydes de carbone et des poussières, mais surtout de très nombreux polluants atmosphériques : oxydes d'azote et de soufre (de 20 à 40 tonnes), du protoxyde d'azote (30 tonnes), de l'ammoniac, des composés organique volatils très cancérigènes, de la radioactivité non négligeable...

Impossible de croire que tout ceci n'aura aucun impact sanitaire ou environnemental.

Nous demandons une tierce expertise

Sachant que ce process ne semble pas encore exister à l'échelle industrielle puisque sont constamment évoqués les résultats des tests *sur pilotes*, il nous paraît indispensable que d'autres méthodes puissent être étudiées. Certaines sont évoquées dans le dossier d'AREVA et dans la réponse d'AREVA aux questions du commissaire enquêteur, mais bien trop sommairement (2 lignes par méthode). En réalité, il n'y a pas d'analyse réelle des alternatives, ce qui est exigé dans toute étude d'impact.

Nous demandons donc une tierce expertise qui :

1. recense l'ensemble des méthodes susceptibles d'être utilisées pour aboutir au même résultat, celles qui sont signalées par AREVA et éventuellement d'autres en recherchant toutes les ressources de la chimie moderne.
2. analyse leurs avantages et inconvénients selon une grille multicritères (consommation de ressources, faisabilité, coût, risques environnemental et sanitaire...)

Nous demandons que le dossier ne soit pas soumis au CODERST¹ sans ces éléments d'information indispensables pour se forger une opinion en toute connaissance de cause.

Contact journalistes : Maryse Arditi 06 78 79 39 70

1 Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (ou « [CODERST](#) »)